

Département de la Moselle  
Arrondissement de Sarrebourg

Séance n° 1-2023

**COMMUNE DE NIDERVILLER**

Conseillers élus : 15  
en exercice : 14  
Membres présents : 12  
Membres absents : 2  
Procuration : 1

**PROCÈS- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023  
à 20 heures**

**Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 16 février 2023 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL – Maire**

**Membres présents :**

MM Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH – Mylène FAUL - M Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER – Damien GUENAIRE - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN -

**Absents excusés :** M Yannis BLAISE donne procuration à M Frédéric SCHERRER

**Absent :** M Jonathan WEIBEL

**Quorum :** atteint

**Secrétaire de séance** désignée par vote : Marjorie ZIMMERMANN

**DCM n° 20231602-03**

**Objet :** Transfert de l'Agence Postale

Madame la Maire expose la situation actuelle de l'agence postale communale.

L'agence est actuellement implantée dans un local distinct de celui de la mairie au 1 place Charles de Gaulle.

Suite à une réorganisation des missions et du temps de travail des agents affectés au secrétariat, un des agents assurera la gestion de la poste.

**Vu** la présence d'un local vacant au niveau de la mairie ;

**Vu** l'avis favorable des services de la Poste.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de transférer l'agence postale communale dans le local de la Mairie permettant ainsi de rapprocher les missions mairie/poste.

**Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce transfert et donne pouvoir à la Maire pour l'organisation matérielle du déménagement et l'appréhension des charges financières liées à l'opération.**

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

ID : 057-215705054-20230216-20231602\_03-DE

**Pour extrait conforme, délibération notifiée et rendue exécutoire, par transmission à la Sous-Préfecture, le 10 février 2023.**

**La Maire,**

**Marie-Véronique BUSCHEL**

